

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 7

Rubrik: Documentation étrangère ; Le jardin de l'abeille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

No	Alt.	Localité	Du 11 mai au 9 juin 1954
1090		Ste-Croix	+ 1000 gr. Avec le temps froid, les colonies sont en retard dans leur développement. La floraison de la dent de lion était superbe, mais les abeilles n'ont pas pu en profiter beaucoup.
1150		Les Caudreys/Sepey	+ 300 gr. le 28 mai, hélas le temps est à la pluie. Le matin la température est en dessous de 6°. Peu de belles journées et les essaims en profitent.
1370		Evolène	Provisions données du 8.V. au 10.VI.: 15,15 kg., augmentation 3,45 kg. Consommation 10,700 kg. Le temps presque constamment frais, pluvieux et couvert a contrarié la production du nectar ; quelques rares éclaircies ont marqué l'apport de belles pelotes de pollen.
			Fleurier, le 19 juin 1954.
			L. LOUP.

DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

Valorisation du miel et soutien des prix aux Etats-Unis

par *A. Lehmann*, président de la Fédération
des Sociétés suisses d'Apiculture

Dans le *Bee World*, No 3/1954 *H. J. Clay*, du Département de l'Agriculture de Washington a écrit un article fort intéressant (traduit par Mme E. Hellwig) sur les mesures prises par le gouvernement des E.U. pour soutenir le prix du miel et favoriser son écoulement.

Le programme du soutien des prix remonte à la crise économique de 1930 et s'étend à tous les produits agricoles dits de base comme les céréales, le coton, pois, arachides, riz et tabac.

Lors de la mise sur pied de la Loi sur l'Agriculture de 1949, le Congrès accepta d'inclure, dans une rubrique spéciale, le miel avec d'autres produits agricoles. Ces produits, bien que n'étant pas des produits de base jouissent de la même protection que ces derniers. C'est ainsi que le miel fut inclus dans la législation sur la demande expresse des apiculteurs et en raison des services que rend l'abeille à l'arboriculture fruitière. Voici, du reste, les motifs évoqués par la Commission agricole du Congrès :

« Depuis la fin de la guerre le prix du miel a tellement baissé qu'il n'est plus possible aux apiculteurs de couvrir leurs frais de production. Si l'on veut maintenir en nombre suffisant les abeilles, indispensables à la pollinisation et à la récolte du nectar, il est nécessaire et urgent de soutenir efficacement l'apiculture. En attendant le moment où l'on reconnaîtra aux apiculteurs le droit à une indemnité pour le travail de pollinisation des abeilles, la Commission est d'avis que le soutien du prix du miel comme il est prévu, est la seule solution au problème qui l'occupe. »

Afin d'alléger le marché du miel, le Département de l'Agriculture achetait aux apiculteurs en 1948, donc avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'agriculture, 11 millions de livres de miel foncé et fortement aromatisé qui furent cédés à l'armée et expédiés en Allemagne pour le ravitaillement de la population. La même année, le gouvernement achetait encore 5,6 millions de livres de miel de table destinés aux écoles et aux institutions.

En 1949, écoles et institutions diverses demandèrent encore du miel et pour absorber les excédents le gouvernement acheta au prix de 8,5 à 9,5 cents la livre (100 cents = fr. 4,28) 11,6 millions de livres de miel.

En 1950 le gouvernement essaya de soutenir le prix du miel en ayant recours aux commerçants et importateurs de miel. Ceux-ci s'engagèrent à prendre en charge, au prix minimum de 9 cents la livre, le miel de qualité. La même année, le gouvernement rachetait au commerce 7,4 millions de livres au prix de prise en charge plus les frais. Ce miel fut en grande partie distribué dans les écoles et autres institutions.

L'année suivante le prix minimum pour le miel de table fut fixé à 10,1 cents la livre et pour le miel de moindre valeur à 9 cents la livre. Cette même année le gouvernement achetait encore pour les écoles et autres institutions, 17,7 millions de livres de miel.

Le prix minimum fixé par le gouvernement a été établi sur la base du 60 % de la valeur d'achat que présente le miel à une période donnée.

En 1952, le gouvernement appliquait au miel le système d'avance pratiqué pour d'autres produits. Moyennant un intérêt de 4 % l'apiculteur peut demander une avance sur sa récolte. Si le prêt n'est pas remboursé en fin de saison (31 mars), le Département de l'agriculture prendra du miel en compensation.

Il existe également une sorte de contrat en vertu duquel le Département de l'agriculture s'engage à acheter, au prix de base, à l'apiculteur une certaine quantité de miel si celui-ci se décide en fin de saison à la lui céder. Lors des avances ou des achats faits par le gouvernement, il est perçu une petite taxe. Grâce à l'application de ce système, il n'y eut de la récolte 1952 que 7 millions de livres de miel qui furent achetés par le gouvernement.

Tous les miels de qualité inférieure ne peuvent faire l'objet d'une demande d'avance.

En adjonction à ces mesures de protection de l'apiculture figurent en bonne place, les primes à l'exportation qui ont pour but de favoriser l'exportation du miel et de diminuer d'autant les livraisons d'excédents à l'Etat. Ces subsides sont destinés à combler la différence entre le prix d'achat et le prix de vente à l'étranger où les miels des U.S.A. sont en concurrence avec ceux de l'Amérique latine bien meilleur marché. De cette manière, le marché des miels fut allégé en 1952 de 29 millions de livres et en 1953 de 25 millions de livres.

Le Département de l'agriculture voit dans l'utilisation du miel mélangé à d'autres produits alimentaires tels que les jus de raisins, framboises, oranges, une nouvelle solution heureuse et pleine de promesse à l'écoulement des excédents de miel. Le mélange de miel aux jus de fruits trouvent la faveur du public et l'on pense que de cette manière des millions de kg de miel pourront s'écouler sans trop de difficulté.

Pour terminer *H. J. Clay* arrive à la conclusion que les mesures d'aide prises en vertu d'une décision du Congrès doivent être maintenues jusqu'à ce que celui-ci en décide autrement. Si cette éventualité devait se présenter un jour, l'écoulement des miels américains serait néanmoins assuré grâce aux travaux préliminaires faits en étroite collaboration entre l'industrie privée et le Département de l'agriculture au cours de ces 2 ou 3 dernières années.

Cet exposé nous permet ainsi d'avoir une idée générale sur ce qui se fait aux Etats-Unis en vue d'aider les apiculteurs par la mise en valeur du miel. Dans une lettre *M. Clay* nous communique que son rapport n'avait qu'un caractère historique et que son gouvernement étudie dans le cadre des actions précédentes, un nouveau programme d'aide aux apiculteurs.

Aux Etats-Unis, pays dans lequel les excédents de récolte sont constants, ce vaste mouvement ne relève pas seulement de l'idée d'accorder une aide aux apiculteurs, mais aussi du souci de maintenir les abeilles comme agent de pollinisation des cultures.

Chez nous, l'action des abeilles n'est pas de moindre importance économique. Une grande quantité d'abeilles est nécessaire pour la fécondation de nos arbres fruitiers surtout lors des printemps pluvieux comme celui de 1954 où, par suite du temps défavorable, il était impossible aux abeilles d'effectuer de longs vols sur les vergers éloignés. En Suisse, les difficultés que nous rencontrons ne résident pas dans une surproduction, mais dans l'irrégularité des récoltes qui sont en moyenne insuffisantes. Les excédents annuels sont rares. Dans le cadre de la Société suisse alémanique des Amis des abeilles, ainsi que dans le Jura et le Valais, des accords ont été passés avec les Sociétés coopératives agricoles en vue d'écouler la production.

Cependant, de sérieuses difficultés résident dans le fait que la marge de bénéfice laissée aux sociétés et aux grossistes est trop faible, l'augmentation de cette marge de 0,20 fr. par kg. nous semble donc parfaitement justifiée. Cette augmentation peut se faire soit par la hausse du prix de vente au consommateur, soit par la baisse de 0,20 fr. par kg. du prix de vente au grossiste. Il existe une troisième possibilité qui nous semble la meilleure, mais plus difficile à réaliser.

Une colonie a besoin pour hiverner d'une certaine quantité de provisions complétées, vers la fin de l'été, par du sirop de sucre. Les 13 kg. nécessaires en moyenne pour parfaire les provisions d'hiver d'une colonie représentent pour l'apiculteur rien qu'en droits, une charge de fr. 4.—, chaque kg. de sucre étant grevé de 23 ct. de droit de douane et de 8 ct. versés au fonds de compensation. Ces fr. 4.— grèvent à eux seuls de fr. 0.60 les frais de production d'un kg. de miel. La suppression de cette charge serait un allègement pour notre apiculture et l'ajustement des prix de vente du miel indigène pourrait facilement être réalisé.

La Confédération n'est pas chargée de mesures protectrices comme c'est le cas aux Etats-Unis où l'apiculture est faite dans des conditions bien meilleures que chez nous. Il est nécessaire que nous arrivions, pour la protection de notre apiculture et pour le bien de notre arboriculture fruitière, à la suppression des charges qui pèsent lourdement sur le prix du sucre, charges qui n'ont fait qu'augmenter depuis 1935.

Traduit par P. ZIMMERMANN.



LE JARDIN DE L'ABEILLE

Plantes mellifères et pollinifères

Les hélianthèmes

Bien des apiculteurs possèdent, à proximité de leurs ruches, une rocaille. C'est dans ce jardin alpin en miniature que peut être réservée une place à ces délicieuses fleurs que sont les hélianthèmes. Combien délicates sont les multiples couleurs des nombreuses variétés horticoles de ce genre : les unes ont la corolle blanche, rose ou abricot, les autres offrent à nos regards des pétales jaune clair ou jaune-soufre. De juin à août, c'est un chatoyement sans pareil, une véritable palette d'artiste dont on ne peut qu'admirer les couleurs harmonieuses. La satisfaction de l'apiculteur sera d'autant plus grande, qu'il remarquera, durant toute la floraison de ce parterre hautement coloré, une animation extraordinaire : les abeilles, très pressées, passent d'une corolle à une autre et les corbeilles de leurs pattes se teignent rapidement d'orange. Toutes les butineuses retourneront à la ruche

avec de belles pelottes de pollen ! Pour celui qui ne possède pas encore d'hélianthèmes dans son jardin d'agrément, je citerai quelques espèces très connues : *Helianthemum apennium* et *Helianthemum album*, à fleurs blanches ; *Helianthemum lunulatum*, à la corolle jaune ; enfin, l'hélianthème *Chamae-Cistus* et ses nombreux hybrides, aux feuilles ovales ou linéaires, vertes des deux côtés ou vert-foncé dessus et tomentueuses dessous, dont les pétales sont très diversement colorés.

Le genre *Helianthemum* embrasse plus de huitante espèces, se rencontrant pour la plupart dans les pays bordant la Méditerranée. Comme toutes les Cistacées, ces plantes aiment la chaleur et recherchent les régions basses. Il n'est donc pas étonnant qu'en Suisse, où le climat est rude, on ne les trouve que rarement vivant à l'état sauvage. Toutefois, une espèce fait exception à la règle : l'aire de dispersion de l'hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*), du sud s'étend vers le nord, bien au delà de l'Allemagne. Dans notre pays, cette fleur très commune est fréquente de la plaine à la zone alpine supérieure. Robuste, elle s'acclimate dans les terrains les plus variés, tout en ayant une préférence marquée pour les pentes sèches et bien exposées. Lorsqu'elle trouve un terrain favorable, elle forme, surtout au Jura et dans les Alpes, des colonies compactes et importantes. C'est une plante suffrutescente, de 6 à 50 cm. de hauteur, aux feuilles opposées, elliptiques ou oblongues, parfois linéaires, toutes munies de stipules. Les fleurs de cette espèce si polymorphe sont le plus souvent disposées en cymes unipares, hélicoïdes. Leurs corolles, formées de cinq pétales ovales à ronds, jaune-orange ou jaune-blanc, tombant facilement, renferment un style genouillé et de nombreuses étamines. Les sépales sont au nombre de cinq, dont deux extérieurs, plus petits et linéaires. *Helianthemum nummularium*, appelé aussi « herbe d'or », « fleur du soleil » ou plus souvent « hysope », est une plante considérée depuis fort longtemps comme favorisant la guérison des blessures.

R. RUEGGER.



LA PAGE DE LA FEMME

Gryon, ce 16 juin 1954
« La Grangette ».

Chères amies apicultrices,

Vraiment, cette fois, je ne sais trop que raconter sur mes abeilles. Il y a une magnifique miellée — mais la pluie, le brouillard et le vent si funestes à nos avettes les empêchent d'aller butiner.

Outre 2 ruches auxquelles j'ai mis les hausses il y a une quinzaine de jours, les autres colonies ne sont pas assez avancées pour